

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007

Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 3^e/106-07
Séance du 28 SEP. 2007

DECLASSEMENT D'UN DELAISSE PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération de BITSCHWILLER-LES-THANN, à déclasser dans le domaine privé départemental, un délaissé de la R.D. 14 bis IV, en vue de permettre son aliénation aux propriétaires riverains et à signer l'arrêté correspondant.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITTI

Adopté

.....voix contre

.....abstentions